

# L'ESSENTIEL RÊVUS TOP® POMME DE TERRE L'ÉQUILIBRE PARFAIT POUR UNE LUTTE CONJOINTE CONTRE LE MILDIU ET L'ALTERNARIOSE

 **Rêvus Top**®

syngenta®

 **Rêvus Top**®

- **Composition :**  
250 g/l de mandiproamid  
+ 250 g/l de difénoconazole.
- **Formulation :**  
SC suspension concentrée.
- **Cible :** mildiou et alternariose  
(maladie des tâches brunes)  
de la pomme de terre.
- **Dose :** 0,6 l/ha.
- **DAR :** 21 jours.
- **ZNT Organismes aquatiques :**  
5 mètres.
- **DRE :** 6 heures.
- **Nb d'applications max :**  
3 par ha tous les 3 ans.
- **Emballage :**  
bidon S-pac® de 5 litres.



**Nouveau catalogue des usages :**  
Préconisations des cultures,  
cibles et conditions d'emploi,  
se reporter à l'étiquette du produit  
ou [www.syngenta.fr](http://www.syngenta.fr)



## PRINCIPALES MALADIES FOLIAIRES DE LA POMME DE TERRE

### Mildiou



### Alternariose



- **Le mildiou** est la maladie la plus dommageable pour le producteur et reste la base du raisonnement de la protection de la culture.
- **L'alternariose**, dite maladie secondaire, est devenue, ces dernières années, une maladie relativement fréquente. Ceci s'explique par l'utilisation moins systématique de fongicides de la famille des dithiocarbamates.

## RÊVUS TOP, LA RÉPONSE HAUT DE GAMME ET POLYVALENTE CONTRE LE MILDIU ET L'ALTERNARIOSE

Rêvus Top associe deux substances actives **préventives** complémentaires à **mode d'action translaminaire** :

- le **mandiproamid** appartenant à la famille des mandelamides (CAA) est hautement efficace contre le mildiou.
- le **difénoconazole** est issu d'une **famille chimique originale dans la lutte contre l'alternariose** : famille des triazoles (IBS). Cette matière active présente la particularité d'être **efficace contre les deux espèces : *Alternaria solani* et *Alternaria alternata*.**

Rêvus Top se fixe rapidement dans les cires cuticulaires, pénètre rapidement dans les tissus et se diffuse dans les feuilles.

Ces caractéristiques lui confèrent plusieurs avantages :

- **Une mise à l'abri du lessivage en une heure.**
- **Une régularité et un haut niveau d'efficacité.**
- **Une protection des jeunes feuilles au cours de leur croissance.**

**Rêvus Top, des caractéristiques uniques  
pour plus de sérénité technique**

## VOS AVANTAGES

### Une sécurité renforcée au champ

- Efficacité régulière et de haut niveau sur mildiou et alternariose.
- A l'abri du lessivage en 1 heure.
- Efficace sur toutes les souches de mildiou et espèces d'alternariose.

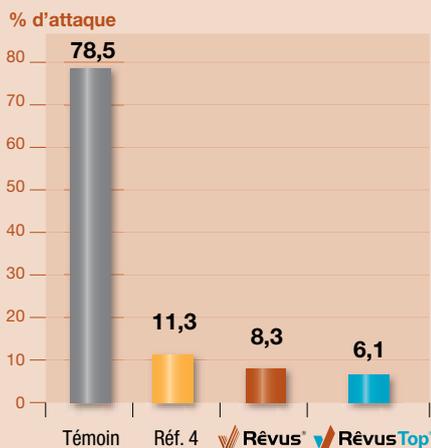
### Pratique à utiliser

- Solution liquide.
- Emballages S-pac®.
- Solution adaptée à l'ensemble des filières (compatible avec les huiles).
- Solution adaptée aux parcelles irriguées : positionnement des traitements indépendamment des irrigations.

## UNE DOUBLE PERFORMANCE AU CHAMP

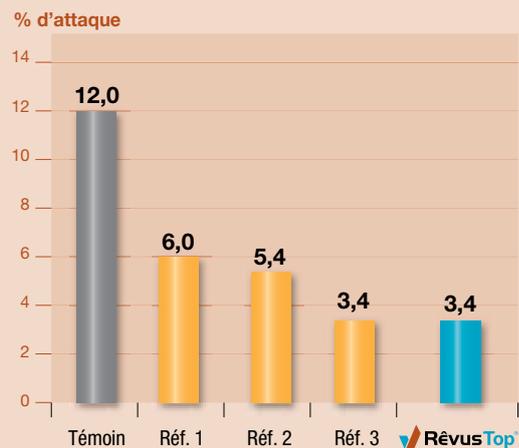
### Contre le mildiou

Synthèse de 12 essais France (2011 – 2013)

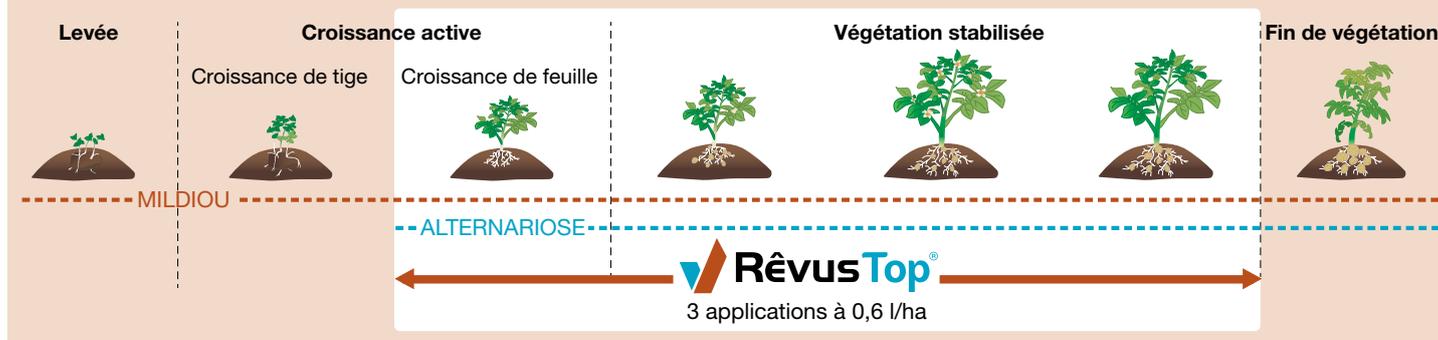


### Contre l'alternariose

Synthèse de 10 essais Europe (2011 – 2012)



## RÊVUS TOP, UN POSITIONNEMENT IDÉAL POUR UNE LUTTE CONJOINTE



## PRÉCONISATIONS

<b>Mildiou :</b>	Action préventive de Rêvus Top de 7 jours
<b>Alternariose :</b>	Action préventive de Rêvus Top de 14 jours
<b>En pratique :</b>	Rêvus Top s'applique tous les 14 jours en alternance avec un fongicide anti-mildiou type Rêvus en respectant nos recommandations : 3 passages consécutifs maximum de mandipropamid et 6 applications maximum de mandipropamid par hectare et par an.

RÊVUS® - AMM N° 2080098 - Composition : 250 g/l mandipropamid \*H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants en nitrile (norme EN 374-3) lors des phases de préparation/chargement et d'utilisation. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. Limiter le nombre maximum d'applications annuelles de la préparation à 4. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

RÊVUS TOP® - AMM N° 2130244 - Composition : 250 g/l difénocanazole\* + 250 g/l mandipropamid\*\* - Attention - H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 - Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P102 Tenir hors de portée des enfants. P260 Ne pas respirer les embruns de pulvérisation. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P314 Consulter un médecin en cas de malaise. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Spe1 Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du difénocanazole à une dose supérieure à 450 g/ha sur une période de 3 ans pour les usages sur pomme de terre. SPE3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur tomate. SPE3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur pomme de terre.

© Marque enregistrée, \* substance active et \*\* substance active brevetée d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.

Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées\* : se référer à l'étiquette du produit ou [www.syngenta.fr](http://www.syngenta.fr) (\*nouveau catalogue des usages).

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant. Vous pouvez demander à ne pas recevoir nos offres et informations commerciales ou autres informations. Vous pouvez exercer vos droits soit en adressant un courrier électronique à partir de la rubrique « Nous contacter » du site [www.syngenta.fr](http://www.syngenta.fr) soit en envoyant un courrier à Syngenta France SAS, Département Marketing Client - 1, avenue des Prés CS 10537 78286 Guyancourt Cedex.

**RêvusTop®**

syngenta®

Syngenta France SAS - 12, Chemin de l'Hôbit 31790 Saint-Sauveur France. SAS au capital de 111 447 427 Euros.

RCS - RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832.

N° d'agrément MPO2249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**